



COMPTE RENDU BUREAU EXECUTIF **Du 15 novembre 2023**

Présents : Bruno CHAIGNON, Benoît CORDIER, Jean-François DUCROT, Jean-Philippe GAUTHIER, Sandrine JACQUES, Eric PIHET, Jean-Paul PONCHON, Norbert PRUDON, Gilles ZOPPI

Excusés : Christophe FLACELIERE, Franck JACQUOT

Absent : Bernard MARY

Invitées présentes : Claire COLIN (sur le point Développement), Marine STRAPPAZZON

Invité Absent : Eric MEZIER

1. Accueil + émargement

Résultats sportifs : Electa GALLEZOT remporte le titre européen de relai par équipe en cyclo-cross.

9 podiums (dont 2 victoires) en Coupe de France CX à Albi (Z. Lambert & C. Lequet)

BMX : 3 victoires sur la dernière manche de Coupe de France (L. Mougey, T. Martinez & L. Garoyan)

Route : 2 manches de Coupe de France Femmes auront lieu cette année encore en Haute-Saône et à Morteau

Finale N1 Homme à Toucy.

Cyclo-cross : Nommay candidat pour une Coupe de France et Besançon pour 1 manche (finale) de Coupe du Monde.

2. Validation du compte-rendu du BE du 28/09

CR envoyé le 2 octobre, approuvé à l'unanimité.

3. Point Développement

Les derniers stages organisés : VTT et Cyclo-cross qui devraient être des organisations excédentaires.

Le CR a répondu à un appel d'offre pour développer le SRAV à Macon et dans sa région. Budget global de 80 000€. La part qui devrait revenir au CR serait de l'ordre de 25 000 € utilisés par la coordinatrice pour la mise en œuvre du projet (valorisation du temps passé sur cette activité)

Autre appel d'offre reçu hier pour faire du développement de l'activité VTT dans le département du Doubs, sur 3 ans (à la suite d'un diagnostic réalisé), budget de 70000€/an pour du fonctionnement. Cela nécessiterait un emploi à temps plein. Est-ce qu'on répond ?

Le BE a décidé que le CR répondra à cet appel d'offre

Question du positionnement des CD : qui seraient peut-être les plus à même de répondre à ce genre d'appels à projets. Aujourd'hui le CR a la possibilité de répondre et de se positionner et il est prévu de passer le relais aux CD concernés par la suite, quand ils se seront structurés et auront les moyens d'assurer ces missions.

Etoiles du Cyclisme Féminin : belle réussite de cette organisation qui était une première.

4. Intervention Manager Technique Territorial

Point sur la formation fédérale → Un faible nombre d'inscrit sur la formation animateur fédéral fait que nous devons annuler 2 formations d'animateur. Il faut voir pour rendre à terme cette formation obligatoire.

Les formations d'éducateur Route / VTT / BMX partent sans problème.

Une nouvelle proposition de module accueil va se faire en janvier pour ceux qui ont raté le wagon de septembre / Octobre.

Validation de la charte de l'Encadrant (Annexe)

Validation du règlement du coureur(e) en sélection BFC (Annexe)

Préparation du calendrier 2024 (Détections, stages...organisation) → Anticipation des journées de détection de N1 pour les CD car il faut anticiper les stages du collectif ensuite afin d'être prêts en vue de la formation de nos jeunes U17 pour le championnat de France.

ETR : 48 membres se sont investis cette année.

Demande au BE pour l'organisation d'une rencontre inter-discipline : Séminaire de l'ETR. Sur une journée à Dijon avec travail théorique le matin, avec des intervenants spécifiques (médecins ou autres...), repas le midi au CREPS, pratique l'après-midi / activité ludique collective. Coût de la journée : environ 600 euros - Devis en cours et thèmes en cours de réflexion.

Pôle Espoir antenne de Dijon : validation des conventions avec le CREPS en cours / coûts similaires. Préparation mentale comprise dans le budget à Besançon mais pas à Dijon : c'est un manque. Proposition de Mathieu de proposer des cours collectifs par la Maison Régionale de la Performance, pour ensuite faire un travail plus individuel.

Collectif Féminin : repart pour 2024. Une réunion a eu lieu dernièrement, question sur le nombre faible de filles qui participent aux compétitions au sein de ce collectif. La décision a été prise de poursuivre tout de même pour permettre à ces filles de progresser et de l'ouvrir aux U17 et de voir comment mutualiser des stages par exemple, avec le triathlon.

5. Arbitrage et Homologation

Problème des « licences en attente » / rappel = refus de départ. Rappeler aux arbitres et aux clubs, que tant que le licencié ne voit pas apparaître sa licence dans son espace licencié, il n'est pas licencié et ne peut pas prendre part aux compétitions (absence d'assurance).

Pédagogie et communication à faire en continu sur la démarche et la procédure de prise de

licence : celle-ci ne peut pas être validée par le CR si le bordereau et le règlement ne lui sont pas parvenus.

6. Point Financier

Situation financière (voir document annexe)

Tarifification cyclo-cross UCI : renseignements à prendre auprès de la FFC pour confirmation de la règle officielle (pas de DO pour le CR)

7. Point sur l'Assemblée Générale

Etude des différentes propositions reçues : à Beaune et à Dijon (CREPS, CIS et CUCB).

Par rapport aux infrastructures, au coût, à la capacité, aux équipements divers et à la situation géographique, le BE se positionne pour DIJON pour le Centre Universitaire. Eric se renseigne par rapport à l'organisation des repas et du pot de clôture. Si cela ne peut pas convenir, en solution 2 le CIS, sinon Beaune, puis le CREPS (problème parkings).

8. Point sur la Réforme des Statuts

Avis du Groupe de Travail et de l'ensemble des membres qui se sont exprimés.

Statistiques d'Éric sur l'assiduité. Exemple d'exclusion possible.

Demande d'appliquer la règle en question.

Décision du BE à présenter au CA : pas de réforme pour l'instant. Envisager + de réunions en visio ou mixtes.

9. Questions diverses

-Statistiques : pas de chiffres complets de la FFC pour l'instant (doc non utilisable).

-Point calendrier : Logiciel / Saisie traditionnelle : a-t-on déjà une idée ? mail de rappel à envoyer aux clubs.

-Point RH : Salaires / primes an – 1 reconduites

-Intéressement des Clubs à l'évolution des licences jeunes / 4 600 € pour BFC

-Points affinitaires : courrier pour rappeler que les courses affinitaires (FSGT surtout) ne peuvent en aucun cas être ouvertes aux coureurs FFC (assurance) : ils sont considérés comme non licenciés (ex. : Etupes = certificat médical + tarif équivalent) ex. de Montfaucon : championnat régional cyclo-cross FSGT et autres épreuves récentes

- Rappel Fesches le Chatel : avis défavorable général sur le fait d'organiser une course FFC sur le même parcours, en utilisant les infrastructures FSGT, avec des épreuves concomitantes

- Un mot sur le Certificat Médical non obligatoire pour les mineurs si réponse négative à toutes les cases : rappel à faire aux clubs

- Nouveau Site FFC (Formation le 16 (formation des dirigeants)

- Représentation Comité sur les AG (clubs + CD) : Listes des invitations reçues et proposition de participation
- Congrès Fédéral Hazebrouck : 5 représentants titulaires + 5 suppléants pour le CR & 1 titulaire et 1 suppléant pour chaque CD
- Résa des CD : problèmes posés par les résa hôtelières individuelles des CD : peu pratiques et surtout problèmes de ramassage des délégués dispersés dans différents hôtel ; à revoir pour fin 2024

Fin de séance à 23h30

Le Président,

Gilles ZOPPI

La Secrétaire Générale,

Sandrine JACQUES



CHARTRE DE L'ENCADRANT(E) EN EQUIPE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

RÔLES ET DEVOIRS

Être respectueux des règles, de soi-même, des autres et des institutions, sportives et publiques :

- Être honnête, intègre et loyal(e)
- Être solidaire, altruiste et fraternel
- Être tolérant(e)
- Être ouvert(e) et accessible à tous, quelle que soit la forme de pratique ou la discipline
- Favoriser l'égalité des chances
- Favoriser la cohésion et le lien entre tous les acteurs du sport
- Refuser toute forme de discrimination

L'esprit sportif et les valeurs du sport doivent être enseignés, promus et défendus.

Pouvoir disciplinaire :

Chaque encadrant(e) est placé(e) sous l'autorité directe du responsable désigné par le Manager Technique Territorial (nom figurant sur la convocation).

Le MTT ou l'entraîneur responsable a tout pouvoir pour prendre des mesures d'organisation et de discipline qui s'imposent. Celles-ci peuvent aller jusqu'à l'exclusion immédiate d'un membre de l'équipe et au signalement auprès de la Commission Éthique de la F.F.C.

Discipline générale :

L'attitude de chaque encadrant(e) doit être exemplaire tant au cours des compétitions qu'en dehors.

Alcool – stupéfiants :

La consommation de stupéfiants est totalement interdite et sera sévèrement réprimée en cas de constat.

Boire de l'alcool pendant la compétition n'est pas permis ; seule une consommation modérée peut être tolérée à l'issue des épreuves. Celle-ci doit être raisonnable et se faire dans le respect des règles fixées par la loi, en particulier en ce qui concerne la conduite d'un véhicule. Le Comité Régional décline toute responsabilité en cas de manquement à cette règle.

Réseaux sociaux/moyens de communication :

A utiliser à bon escient avec respect et bienveillance.

Aucune photo ni commentaire dégradant, à l'encontre de qui que ce soit ne sera toléré. Le Comité Régional se réserve le droit de saisir la Commission Éthique de la Fédération



Française de Cyclisme en cas de manquement au respect de ces règles.

Hébergement :

Lors de déplacements en compétition ou stages des règles s'imposent :

- Héberger séparément et en sécurité encadrants(es), filles et garçons.
- S'assurer que chaque enfant dispose d'un couchage individuel
- Interdire la présence de toute personne non autorisée dans les bâtiments, les chambres.

Le Comité Régional s'engage à garantir au maximum une mixité de l'encadrement dès lors que l'effectif des athlètes est mixte.

Dans tous les lieux d'hébergement :

- Respecter les règles élémentaires de propreté.
- Adopter un comportement exemplaire vis-à-vis des personnels et autres usagers de l'établissement :
- Politesse, discrétion, calme et courtoisie devront être la règle.
- Rendre l'hébergement dans le même état que lorsque vous l'avez reçu.

Utilisation des véhicules du comité :

- Les véhicules sont en état pour l'exécution de la mission et seront restitués au comité régional (Parking du CIS du côté du pôle Espoir à Besançon, ou au CREPS de Dijon) dès la fin de la mission.
- Le cartable comprenant la fiche d'utilisation du véhicule sera dûment rempli ainsi que les clés remis **IMPERATIVEMENT** au comité.
- Tout dysfonctionnement sur les véhicules ou accident doivent être communiqués le plus tôt possible au vice-président en charge des véhicules (Jean Philippe GAUTHIER), au référent du déplacement, MTT ainsi que François Toscano.
- Après chaque mission, **les véhicules doivent être ramenés propres avec le plein de carburant**. Tout manquement à ce dispositif sera suivi de l'arrêt du prêt des véhicules du comité.
- **L'utilisation du téléphone est STRICTEMENT INTERDITE** au volant d'un des véhicules du comité régional.
- Un arrêt fréquent et des changements de conducteurs sont à prévoir toutes les 2h minimum pour un trajet de plus de 3 heures.

Encadrement :

Afin de garantir la sécurité de tous, qualifications et honorabilité des éducateurs (trice) sont contrôlées.

En accord avec les prérogatives de F.F.C., le Comité Régional exige de chaque encadrant :

- copie du permis de conduire
- extrait de casier judiciaire N°3



- copie du diplôme d'encadrants ou carte professionnel
- chartre de l'encadrant signée

En cas de modification dans les documents fournis (exemple : suspension du permis de conduire), l'encadrant(e) se doit de prévenir impérativement et sans délai les services administratifs du Comité Régional.

Seront sévèrement sanctionnés tous les comportements faisant état d'un manque de savoir-vivre. Ils feront l'objet de constatations dont il devra être rendu compte par les responsables des sélections pour suite à donner.

- Je m'engage à transmettre, en amont de l'épreuve, toutes les informations et documents demandés par le Comité Régional de Cyclisme de Bourgogne Franche Comté.

Fait à :

Le :

Signature <i>précédée de la mention « lu et approuvé »</i>	
L'encadrant(e)	
Le Président du Comité Régional	

PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES

JE SUIS ENCADRANT.E • LES BONNES CONDUITES À TENIR

CONTACT / MARQUES D'AFFECTION « HAUT LES MAINS »

Limiter les contacts physiques adultes/jeunes à des gestes nécessaires à la pratique sportive

Montrer et expliquer clairement ses intentions avant de faire le geste (ex : tenir la selle, assurer une parade en vtt...) en s'assurant que le ou la jeune est consentante, même s'il s'agit d'un geste habituel

Essayer de limiter les contacts à des endroits « neutres » : mains, épaules, dos...

Éviter toute attitude ambiguë dans la relation encadrant/pratiquant (ex : éviter de s'asseoir sur les genoux de son entraîneur, offrir des cadeaux, faire dormir un ou une athlète chez soi)

Éviter de faire la bise aux enfants et instaurer un autre système de salutation

Veiller à toujours mettre en copie les parents lors d'un contact SMS ou mail avec les jeunes afin d'éviter toute ambiguïté

Ne pas s'isoler avec un ou une seule pratiquante et rester toujours visible de tous (ex : briefing ou debriefing de course pas dans les chambres, mais dans un lieu neutre et de manière collective)

Éviter la pratique de massage pour les mineurs. Utiliser d'autres systèmes de récupération : alimentation, hydratation, sommeil, étirements, auto-massage...

Si nécessité d'un massage, s'assurer de le faire faire par un ou une professionnelle, de laisser la porte ouverte ou de veiller à ce qu'ils soient 2 à se faire masser dans la même pièce



HÉBERGEMENT

Héberger séparément et en sécurité encadrants, sportifs, filles et garçons

Interdire la présence à toute personne non autorisée dans les bâtiments, les chambres (le notifier dans le règlement intérieur)

Prévoir un encadrement mixte si le groupe de cyclistes est composé de filles et garçons

Ne pas faire dormir d'athlète chez soi, même pour des raisons pratiques



TRANSPORT

Organiser et assurer la surveillance des déplacements

Éviter de véhiculer un pratiquant seul

Transporter les jeunes à l'arrière du véhicule et prévoir systématiquement un point de départ et d'arrivée

VESTIAIRES OU PAS

Respecter l'intimité, la dignité et la pudeur de chacun et chacune

VESTIAIRES

Ne pas prendre sa douche avec les pratiquants.es

Ne pas imposer à un enfant de se doucher s'il n'a pas envie de le faire devant les autres ou lui proposer des solutions alternatives (ex : se doucher en maillot de bain)

Laisser les portes du vestiaires closes et limiter l'accès seulement aux encadrants de même sexe autorisés ou parents sollicités qu'en cas d'urgence.

PAS DE VESTIAIRE EN COMPÉTITION

Veiller à garantir un maximum d'intimité autour du véhicule quand les coureurs se changent

Proposer le concept du poncho pour se changer en toute discrétion dans les véhicules

DANS LE CLUB

Garantir à chaque cycliste un espace dédié et séparé fille et garçon pour qu'il puisse se changer si besoin en toute intimité



ATTITUDE ET DISCOURS DE L'ENCADRANT.E

Accueillir tout le monde sans discrimination

Ne pas porter de jugement et rester toujours bienveillant dans ses propos

Ne pas tenir de propos discriminatoire ou sexiste (ex : les filles ne roulent pas assez vite ou sont moins douées que les garçons)

Transmettre des valeurs égalitaires (ex : ne pas faire de différence dans le traitement des cyclistes femmes et hommes)

Déclaration d'honorabilité Éducateurs bénévoles

Je soussigné.e (NOM Prénom)

Certifie avoir pris connaissance des dispositions de l'article L. 212-9 du Code du Sport dans le cadre de l'exercice à titre bénévole de la fonction d'éducateur sous l'une des licences fédérales (Technique, Educateur Fédéral ou Animateur Fédéral).

J'ai bien noté que :

→ *Je ne peux exercer ces fonctions si j'ai fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus :*

- 1° Au chapitre Ier du titre II du livre II du code pénal, à l'exception du premier alinéa de l'article 221-6 ;
- 2° Au chapitre II du même titre II, à l'exception du premier alinéa de l'article 222-19 ;
- 3° Aux chapitres III, IV, V et VII dudit titre II ;
- 4° Au chapitre II du titre Ier du livre III du même code ;
- 5° Au chapitre IV du titre II du même livre III ;
- 6° Au livre IV du même code ;
- 7° Aux articles L. 235-1 et L. 235-3 du code de la route ;
- 8° Aux articles L. 3421-1, L. 3421-4 et L. 3421-6 du code de la santé publique ;
- 9° Au chapitre VII du titre Ier du livre III du code de la sécurité intérieure ;
- 10° Aux articles L. 212-14, L. 232-25 à L. 232-27, L. 241-2 à L. 241-5 et L. 332-3 à L. 332-13 du présent code.

→ *Nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions.*

FAIT LE :

SIGNATURE :



REGLEMENT INTERIEUR DES SELECTIONS EN EQUIPE DE BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Préambule : ce règlement est valable pour la saison sportive uniquement et doit être rendu annuellement au responsable du déplacement lors de la première sélection.

Convocation :

Une convocation mentionnant le lieu de rendez-vous, le matériel et l'équipement à apporter, ainsi que les documents nécessaires (pièces d'identité et carte vitale en cours de validité, fiche sanitaire, autorisation parentale, etc.) est adressée à chaque sélectionné.

Les indications mentionnées doivent être scrupuleusement respectées. L'encadrant responsable doit être contacté pour tout renseignement complémentaire, en cas de problème ou de contretemps.

Déplacement :

La convocation fixe les modalités et horaires de départ. Il est donc demandé la plus grande ponctualité aux sélectionnés et de prévenir immédiatement le responsable de la sélection en cas d'empêchement.

Tout ce qui n'entre pas dans le cadre fixé par la convocation (départ décalé, transport personnel, utilisation d'hébergement prévu avant ou après les dates retenues par le Comité Régional), ne sera pas sous la responsabilité du Comité Régional et ne sera pas pris en charge.

Il pourra être demandé au sélectionné de prévoir un pique-nique. Cela sera précisé dans la convocation.

Prise en charge financière :

Les frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge à partir du lieu de rendez-vous porté sur la convocation. Les frais du domicile au lieu de rendez-vous restent à la charge du coureur sélectionné.

La règle générale de prise en charge des déplacements en compétition est le siège du Comité Régional. Cependant pour certains championnats de France, les coureurs seront convoqués directement sur le lieu des compétitions.

Équipement :

Les Équipements des équipes de Bourgogne Franche-Comté sont prêtés pour certaines actions. Ils doivent être impérativement rendus à l'issue de cette mission. A défaut, les équipements non rendus seront facturés. Globalement, tout matériel prêté doit être rendu, le plus rapidement possible.

Tous les sélectionnés sont tenus de porter les tenues fournies par le Comité Régional, tant en compétition qu'en dehors.



Le **port du casque** est obligatoire, en toutes circonstances, dès lors que vous ferez usage de votre vélo, donc y compris à l'entraînement individuel ou collectif et à l'échauffement.

Par précaution, il est demandé à chacun des participants d'inscrire leur nom sur tous les bagages et équipement personnel.

Matériel :

Votre matériel doit être propre et en bon état de fonctionnement lors de votre arrivée sur les compétitions et stages. L'ensemble du matériel (cadre et roues) doit être **clairement identifié** à l'aide d'étiquette type « Dymo ».

En aucun cas, le nettoyage ou la réparation ne seront effectuées à l'arrivée sur stage ou compétition. Si tel devait être le cas, le service pourrait être facturé.

En cas de bris de matériel personnel, le Comité Régional, sauf responsabilité engagée de ce dernier, ne prendra pas en charge les frais liés à la remise en état ou le remplacement de celui-ci.

Le contrat d'assurance du Comité Régional ne peut prendre en charge les vols de matériels ne lui appartenant pas. C'est pourquoi il est fortement conseillé aux coureurs de souscrire à une assurance spécifique pour leur vélo, couvrant les risques de bris et de vol.

Médical :

Il est formellement interdit à tous les coureurs de faire usage de produits pharmaceutiques sans autorisation préalable du médecin régional. En cas d'utilisation de médicaments dans le cadre d'un traitement médical, le sélectionné doit toujours être en possession de l'ordonnance médicale réalisée par le médecin pour ce traitement. Dans tous les cas, il doit informer le Manager Technique Territorial lorsqu'il reçoit sa convocation. La possession par le coureur (sur lui ou dans ses bagages) de produits médicamenteux dont l'usage est interdit par la réglementation en vigueur et a fortiori l'usage de ses produits, même en dehors de tout contrôle médical positif, entraîneraient une exclusion automatique de la sélection régionale.

Pouvoir disciplinaire :

Chaque sélectionné sera placé sous l'autorité directe du responsable désigné par le MTT (nom figurant sur la convocation).

Le MTT ou l'éducateur responsable a tout pouvoir pour prendre des mesures d'organisation et de discipline qui s'imposent. Celles-ci peuvent aller jusqu'à l'exclusion immédiate d'un membre de l'équipe.

Discipline générale :

1. Horaires : Les horaires fixés sur la convocation et les horaires définis sur place par le Cadre responsable de l'Équipe devront être scrupuleusement respectés pour le bon fonctionnement collectif. Les horaires de coucher et de lever sont par défaut 22h30 –



7h30. Ceux-ci peuvent être redéfinis par le Responsable de la Sélection. Ils doivent être impérativement respectés. Des retards répétés et injustifiés entraîneraient obligatoirement des sanctions, pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

2. Parents, amis, supporters : La famille, les ami(e)s et supporters des membres de l'Équipe ne devront en aucune façon s'immiscer dans le groupe. Ils devront se comporter de façon à ne pas gêner ni entraver en quoi que ce soit le bon fonctionnement de l'Équipe. Les visites que pourront recevoir les coureurs devront être au préalable autorisées par le Cadre responsable de l'Équipe. Le respect de ces mesures est indispensable pour garantir une parfaite cohésion de l'équipe et une bonne entente entre tous. Tout manquement à cette règle pourrait entraîner des sanctions.
3. Tenue vestimentaire : Toutes les personnes, athlètes et encadrement, composant le collectif, devront disposer, en dehors de l'équipement sportif, d'une tenue de ville convenable.
4. Respect des lieux d'hébergement et véhicules : Dans tous les lieux d'hébergement, tous les membres de l'équipe doivent respecter les règles élémentaires d'hygiène, de discrétion, et conserver un comportement correct vis à vis de tous. Ces règles sont applicables pour les véhicules (papiers, bouteilles...)
5. Téléphone Portable / Tablette numérique / Ordinateur Portable: les sportifs disposant d'un téléphone portable devront en communiquer leur numéro aux cadres techniques. **Son utilisation est interdite sur le vélo et lors des repas et réunions.** De même, l'utilisation des Ordinateurs portables et tablettes numériques est réservée à quelques temps libres et ne doivent se faire pendant les temps communs, les réunions, les repas.
6. Tenue et discipline : l'ensemble des membres de l'équipe devra faire preuve de courtoisie, de civisme et de respect. Tout comportement incorrect en public qui porterait gravement atteinte à l'image du cyclisme ou de notre région, fera l'objet d'une exclusion, d'un rapport circonstancié du cadre responsable de l'Équipe, ou de sanctions par la commission de discipline
7. Hygiène de vie : Chaque sportif sélectionné au sein du collectif, s'engage à adopter une bonne hygiène de vie. A ce titre, il évitera de se coucher tardivement, il veillera à maintenir un bon usage nutritionnel... Un défaut d'hygiène de vie peut être un motif de non sélection.
8. Sportifs mineurs : Une fiche sanitaire de liaison autorisant le responsable du déplacement à prendre toutes les mesures de soins urgentes lors d'un accident ou d'une maladie grave, sera exigée. Les numéros à joindre en cas d'urgence seront mentionnés.



Seront sévèrement sanctionnés tous les comportements faisant état d'un manque de savoir-vivre. Ils feront l'objet de constatations dont il devra être rendu compte par les responsables des sélections pour suite à donner.

Encadrement : Afin de garantir la sécurité de tous, qualifications et honorabilité des éducateur(trice)s sont contrôlées.

En accord avec les prérogatives de F.F.C., le Comité Régional exige de chaque encadrant :

- copie du permis de conduire
- extrait de casier judiciaire N°3
- copie du diplôme d'encadrants ou carte professionnel
- charte de l'encadrant signée

En cas de modification dans les documents fournis (exemple : suspension du permis de conduire), l'encadrant(e) se doit de prévenir impérativement et sans délai les services administratifs du Comité Régional.

Fait en triple exemplaire (1 pour le coureur, 1 pour le club, et 1 pour le comité régional de Cyclisme).

Indiquer la mention « Lu et Approuvé »

Fait à :

Le :

	Signature <i>précédée de la mention « lu et approuvé »</i>
Le ou la sélectionné(e)	
Le représentant légal si le ou la sélectionné(e) est mineur(e)	
Le Président du Comité Régional	



ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
 MEDICAMENTEUSES oui non
 AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non
 Précisez :

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

.....

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :
 ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL.....
 TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : NOM : PRÉNOM :
 ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL.....
 TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date : Signature :

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination



NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

SITUATION FINANCIERE COMITE

31 10 23

	31 10 22	31 10 23
Cpte 45	49 238,30	55 001,63
Cpte 60	329 902,92	364 335,09
TOTAL	379 141,22	419 336,72
PRÉT BANCAIRE	239 722,45	177 804,80

CAISSE AU 31 10 23 : 383,90€

	Créances au 31 10 22	Créances au 31 10 23
Clubs	29 597,00	18 708,00

N-1 2021/2022	01/10/2022 au 31/10/2022	01/11/2021 au 31/10/2022
Dépenses	201 395,47	1 129 978,61
Recettes	121 990,07	1 216 174,65
		86 196,04

N 2022/2023	01/10/2023 au 31/10/2023	du 01/11/2022 au 31/10/2023
Dépenses	178 236,48	1 241 817,64
Recettes	65 768,66	1 321 689,21
		79 871,57